

Observation demat68

Formulaire "Enquête publique - Modification n° 10 du PLU de MORZINE" posté le 03/03/2019 à 20:46:02.

[Depuis cette page.](#)

Votre message

En tant que propriétaire d'un appartement situé au premier étage de Yucca , je m'oppose vivement aux modifications envisagées dans le PLU 10 Morzine.

Je m'associe largement aux remarques et arguments qui ont été formulées dans la grande majorité des observations déjà publiées tels que les numéros 3, 6, 11, 13, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26, 27, 30, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56. Le numéro 26 en particulier reflète et résume parfaitement mon point de vue, tandis que le 37 développe extrêmement bien des arguments aux quels j'adhère tout à fait.

Les raisons qui me conduisent à m'opposer sont multiples. Elles sont bien sûr motivées par un intérêt personnel en tant que propriétaire, mais tout aussi bien par un sincère souci concernant le respect de l'authenticité et la viabilité du projet d' Avoriaz.

C'est depuis plus de 25 ans que je viens à Avoriaz et que j'apprécie son caractère convivial et différent d'autres stations de ski.

Je me permets de énumérer brièvement mes arguments.

Le hôtel Pierre et Vacances à la Place Vuarnet.

- Défiguration de la Place Vuarnet par un immeuble démesuré en volume et en hauteur. En surcroit l'hôtel P&V ne respectera pas l'architecture générale du domaine d'Avoriaz, imposée aux autres immeubles, y compris la nouvelle gare du Téléphérique.
- La 'vue imprenable' sur la montagne et la vallée constituent une importante partie du charme des appartements Yucca et Cendrella et des terrasses des restaurants. L'obstruction de leur ensoleillement s'y ajoute. Il est certain que la conséquence sera une importante dévalorisation financière des appartements. Sans parler des répercussions sur le chiffre d'affaires des terrasses. A minima, la hauteur d'un immeuble à cet emplacement ne devrait pas dépasser le niveau de la piste.
- Pas de solution pour l'ancienne gare du Téléphérique.
- Trafic relatif à l'hôtel (clients, employés, véhicules de service, déchets) s'ajoutera au trafic existant. Déjà maintenant la place Vuarnet est un carrefour assez dangereux entre skieurs venant de plusieurs directions, piétons et véhicules.
- La saturation des parkings existants, tant aux Prodains que sur le plateau, ne sera surement pas améliorée par ce nouvel hôtel.
- Il y a un risque réel d'une évolution rapide vers un hôtel résidentiel et ensuite vers un immeuble d'appartements. Bilan final : privatisation par PV de la vue sur la montagne et la vallée au détriment des propriétaires des immeubles existants, en ne pas respectant les mêmes contraintes par le fait de construire sur une propriété privée située hors les limites du domaine d'Avoriaz, mais tout en profitant de sa liaison fonctionnelle avec le domaine d'Avoriaz et ses réalisations. Faut le faire.
- La capacité de l'hôtel (850 !) s'ajoutera à l'extension importante de la capacité de logement

qui est déjà en cours de réalisation ou programmée, soit quelques milliers de logements. Apparemment, il n'existe aucune limite à l'extension d'Avoriaz ???

Village des Enfants :

- risque de disparition par exclusion de la protection prévue pour les sites de commerce au centre du village
- Le Village s'inscrit dans le projet Avoriaz comme une station de ski avec un accent familial prononcé.
- Un atout important pour la station

Liaison Morzine-Avoriaz

- S'il y a lieu d'améliorer cette liaison, la solution mégalomane prévue au projet est inacceptable.
- Elle s'inscrit dans une logique d'extension et de croissance de la station qui ne tient compte de aucune limite de la capacité qui est nécessaire pour accueillir un important nombre supplémentaire de touristes et skieurs.
- Cette même logique d'extension et de croissance témoigne d'une méconnaissance totale de l'impact de ces projets sur l'environnement et une absence de considérations sur la durabilité des projets.
- Il y a, en de hors de quelques semaines basse-saison, une nette saturation des pistes de ski sur l'ensemble du domaine. Les inconvénients et les dangers de cette situation sont évidents. En l'absence de possibilités d'extension du domaine skiable, on ne fera que les augmenter de façon inacceptable.
- La capacité de approvisionnement des magasins, de transports, de déchets, eau, énergie, parkings etc. doivent pouvoir suivre l'expansion.
- Finalement le choix s'impose entre un Avoriaz skiable et viable à mesure humaine, ou un Avoriaz-Le-Grand balançant entre l'explosion et l'implosion.